



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle et de la
Promotion du Travail

Direction de la Recherche et de l'Ingénierie de la Formation

Examen de Passage – Session juin 2011
Cours du Jour

Filière : Technicien Spécialisé en Gestion des Entreprises

Niveau : Technicien Spécialisé

Durée : 5 heures.

Epreuve : Synthèse 2

Barème : 120 Points

Document(s) et Matériel(s) autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.
Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome

Document remis au candidat :

L'examen comporte deux épreuves, composées chacune de plusieurs dossiers indépendants.

Conseils pour la réussite de votre examen :

- Procéder à la pagination des pages des copies de réponse.
- Commencer vos réponses à partir de la deuxième page.
- Reproduire le tableau suivant sur la première page de votre feuille de réponse :

Epreuve	Dossier	Note Dossier
Partie 1	Dossier 1 : Marketing	/20
	Dossier 2 : Environnement de l'entreprise	/10
	Dossier 3 : Fiscalité de l'entreprise	/10
Total partie 1		/40pts
Partie 2	Dossier 4 : Opérations courantes	/30
	Dossier 5 : Travaux de fin d'exercices	/40
	Dossier 6 : Traitement des salaires	/10
Total partie 2		/80pts

Dossier 1 :(20 points)

Natural Fruit, comme semble le suggérer son nom est la marque d'un jus de fruits frais à base d'agrumes qui vient d'être lancé sur le marché depuis le **2 février 2011** dernier par la société **ATLAS JUS**. Pour l'instant le producteur tâte le marché avec le jus d'orange en attendant de sortir des boissons de clémentine et de pamplemousse....

L'originalité de cette boisson réside dans le fait qu'elle est produite à partir d'une simple pression des fruits. Elle est directement embouteillée sur le lieu de production sans n'avoir subi aucun traitement thermique dans le but de prolonger la conservation. C'est une niche que n'exploite pas BOUSTINE, le leader du marché des jus d'orange au Maroc. « Aux moyens limités, **ATLAS JUS** a choisi une stratégie de prudence : éviter l'affrontement de face avec le numéro un en s'attaquant à une niche à laquelle ce dernier ne s'intéresse pas. »

Les marques du leader national (Miami et Marrakech) et celles de l'importation étant, bien implantées sur le marché, la seule possibilité de pénétration était de créer un nouveau segment.

Vendu à 15 Dh le litre au détail, **Natural Fruit** veut se positionner sur le segment de consommateurs à moyen et haut revenu. L'entreprise a opté pour une politique de distribution sélective et combine les circuits ultra-court et court pour l'acheminement du produit aux consommateurs.

Dans un premier temps, la société s'est limitée aux villes de Casablanca, Rabat et Salé.

Le produit a été bien accueilli auprès des grandes surfaces, des hôteliers et des traiteurs. L'entreprise a dû augmenter sa cadence de livraison par rapport aux premiers jours. A brève échéance, elle escompte étendre sa production aux jus de longue conservation et se lancer sur l'export. La capacité de production de l'usine est de 1000 litres par heure ; elle tourne actuellement à 30% de son potentiel.

Travail à faire :

- 1- Définir les mots : niche, segment, leader, positionnement (4 pts)
- 2- Dans quel domaine d'activité opère la société **Natural Fruit**? (1 pt)
- 3- a- Quelle est la cible visée par la société ? (1 pt)
b- Quels sont les critères de segmentation pratiqués dans le domaine d'activité de la société ? (2 pts)
c- Quel est le critère de segmentation choisi par la société ? (1 pts)
- 4- a- Définir le marché potentiel de la société (1 pts)
b- Dans quelle phase de cycle de vie se trouve le produit **Natural Fruit** ? Justifier votre réponse (3 pts)
c - Proposez une stratégie de prix à la société. (Justifiez votre réponse) (3 pts)
d - Quel est le circuit de distribution choisi par la société ? Est-il compatible avec sa cible ? (2pts)
- 5- Proposer un plan de communication qui soutient le lancement de la marque. (2pts)

Dossier 2 : (10 points)

I- Répondez aux affirmations suivantes par vrai ou faux. (5 points)

En reportant uniquement sur votre copie le N° de la proposition et votre réponse

	Propositions	Vrai	Faux
1	la SARL à associé unique et la SARL ont juridiquement le même statut et les mêmes démarches de création		
2	1 000 000 Dh est le capital minimum pour créer une SA faisant appel à l'épargne publique		
3	L'environnement financier de l'entreprise regroupe entre autres les : banques, assurances, sociétés de transfert d'argents et la bourse		
4	Les organisations de la société civile ne peuvent en aucun cas avoir une activité marchande		
5	Une SA cotée en bourse doit être dirigée par un Directoire et un conseil de Surveillance		
6	La structure staff and line est la seule structure à adopter pour une SA dirigée par un Directoire et un conseil de Surveillance		
7	Le management participatif vise l'implication des employés dans la prise de décision		
8	La fonction marketing, c'est beaucoup plus que l'étude du marché, la publicité et la vente		
9	La présence d'un concurrent pour une entreprise est une véritable opportunité		
10	La stabilité de l'emploi est une garantie de la productivité des salariés pour atteindre un objectif		

II - Monsieur Moubarik Oussama est le président du conseil d'administration de la société « **BASMA.SA** ». Cette entreprise fabrique sur commande des machines spécifiques pour l'industrie. Dotée d'un important service de recherche, la SA BASMA est en mesure de répondre aux besoins de sa clientèle locale dans les meilleurs délais. L'activité est en pleine expansion. Pour assurer son développement, la SA BASMA privilégie la diversification de ses activités et n'hésite pas à prendre des participations ou à acquérir des entreprises.

Monsieur **Moubarik Oussama** et son directeur administratif et financier **Yahya AKKARI** souhaitent présenter des comptes reflétant l'image la plus fidèle de leur patrimoine au 31 décembre N. Conscients que des choix de gestion sont possibles, ils prennent conseil auprès de vous et vous demandent de les éclairer sur les questions suivantes :

- 1- Quelles sont les caractéristiques juridiques de la société « BASMA » ? expliquer. (2 points)
- 2- Quel est le rôle du président du conseil d'administration ? (1 point)
- 3- La société « BASMA » n'hésite pas à prendre des participations ou à acquérir des entreprises ; quels types d'organisation les mieux adaptés pour faciliter la transmission des informations et la prise de décision ? Expliquer (1 point)
- 4- Quel est le rôle du service « recherche » au sein de l'entreprise ? (1 point)

Dossier 3 : (10 points)

I. Expliquer le sens des termes suivants : (4 points)

- Impôt indirect ;
- Liquidation de l'impôt ;
- Evasion fiscale ;
- Territorialité de l'impôt.

II. Dans une entreprise, on vous communique les éléments suivants : (6 points)

- La société opte pour le Régime de Débit .
- Les achats de toute nature sont réglés au comptant.
- Le détail des opérations de Février et Mars 2011 se présente ainsi :

Opérations	Février	Mars
- Ventes de m/ses : * * au taux 20 % * * au taux 07 %	240.000 Dh 25.000 Dh	120.000 Dh 15.000 Dh
- Autres charges : * * au taux 20 % * * au taux 07 %	50.000 Dh 12.000 Dh	60.000 Dh 15.000 Dh
-Achat d'immobilisations	30.000 Dh	25.000 Dh

Travail à faire :

1. Expliquer les deux situations relevant du champ d'application de la TVA : (2 points)
 - Opérations en suspension de TVA
 - Opérations exonérées sans droit de déduction
2. Etablir la déclaration de la T.V.A. du mois de Mars 2011. (2 points)
3. Comptabiliser la déclaration de la T.V.A. du mois de Mars 2011 (2 points)

Dossier 4: (30 points)

Vous êtes chargés par la direction financière de la société « **LABEL-Plomberie** » spécialisée dans la commercialisation en gros des articles de plomberie, d'enregistrer au journal général les opérations effectuées au courant des mois de Novembre et Décembre 2010.

04/11 : La société a adressé la facture n°93 au client **BAHI** : brut 26000Dh, remise 5%. TVA 20%, réglée comme suit :

- 4 000 Dh par chèque n°243 encaissé le même jour ,
- une **traite N° LC14** au 20/12 est jointe avec la facture pour le solde, acceptée le même jour.

12/11 : Location d'un hangar pour le stockage de marchandises versé 15 000 Dh par chèque bancaire N° 326 dont 5 000 Dh à titre de loyer et 10 000 Dh à titre de garantie.

15/11 : Réception de la facture N°412 envoyé par **Chakib** : Brut 50 000Dh;TVA 20% port récupéré 285 Dh TTC (payé en espèces à la CTM) le règlement de la facture s'effectue par traite N° 51 tirée sur notre client **Lotfi** le 28/10 d'un nominal de 40 000Dh .le reste par chèque N°531.

16/11 : La société vend à crédit des marchandises à son client **Samih** et lui transmet la facture n°F25 portant sur un montant brut de 54 000 ,une remise de 5% , escompte 2%,TVA20% emballages consignés 50 caisses à 12 Dh HT l'une

18/11 : La société a reçu en retour du client Samih, le 1/3 des marchandises livrées le 16/11 et lui établit le jour même la facture d'avoir N° A 35

22/11: Remise à l'escompte d'une traite N°80 d'un nominal de 15 000 Dh, portant échéance 31/12 .l'effet est escompté le jour même et la société reçoit l'avis de crédit bancaire correspondant portant sur le nominal après déduction des intérêts au taux de 12% l'an ; des commissions HT de 30 Dh et de la TVA y afférente. (TVA 10%)

24/11 : Le client Samih retourne les 50 caisses consignés : 25 sont reprises au prix de consignment, 20 sont reprises au prix de 10 Dh et le reste est refusé.

26/11 : Reçu avis de débit de la banque relatif à l'annuité de remboursement de l'emprunt contracté :

- Principal 25500 Dh
- Intérêts 990 Dh TTC (TVA 10%)

27/11 : La société paye par divers chèques bancaires les dépenses suivantes :

- Téléphone : 3200Dh HT TVA 20%
- Réparation des micro-ordinateurs de bureau : 2200Dh HT TVA 20%
- Redevances crédit bail d'un camion de livraison : 1800Dh HT TVA 7%
-

19/12 : Remise à l'encaissement de la **LC n°14** chez la banque.

21/12 : La banque a retourné la **LC n°14** impayée, avec frais d'impayé 65 Dh TTC.

26/12 : le client BAHI avise la société de la possibilité de prorogation de l'échéance au 20 Janvier. La société accepte d'annuler la LC n°14 et la remplacer par l'effet n°45, avec les conditions suivantes : Intérêt de retard 10 % l'an, transfert de charges de l'impayé, timbre fiscal 10 Dh, frais de correspondance 10 Dh.

Travail à Faire :

1. Présenter les factures N°412 et F25 (06 points)
2. Enregistrer les opérations ci-dessus au journal avec calculs justificatifs. (24 points)
(2 points par opération comptable)

Dossier 5 : (40 points)

La société « LABEL- Plomberie » procède le 31/12/2010 à la clôture des comptes. Les informations vous permettant de déterminer les régularisations d'inventaire vous sont transmises ci-après.

1- Etat des immobilisations :

EXTRAIT DE LA BALANCE AVANT INVENTAIRE AU 31/12/2010

N° Comptes	Intitulés	SD	SC
2320	Constructions	900 000	
2340	Matériel de transport	440 500	
2352	Matériel informatique	?	
28320	Amortissements des constructions		63 000
28340	Amortissements du mat de transport		100 000
28352	Amortissements du matériel informatique		39 375

Les données d'inventaires sont :

- les constructions concernent un immeuble acquis à la création de l'entreprise et amorti au taux de 2%.
- Le matériel de transport comprend 3 véhicules :
 - Fiat achetée le 01/01/09 pour 150 000 Dh.
 - Peugeot achetée le 01/01/10 pour 238 000 Dh.
 - Citroën acquise à la création de l'entreprise pour 100 000 Dh.

La voiture Citroën a été vendue contre chèque bancaire le 20/6/10 pour 47 500 Dh. Seule la vente a été enregistrée au crédit du compte « Matériel de transport » et au débit du compte « Banque ».

- Le matériel informatique a été acquis à la création de l'entreprise et il est amorti au taux de 25%. Celui-ci a été mis hors service à cause d'une panne irréparable le 01/07/10. Aucune opération n'a été enregistrée

N.B : l'entreprise pratique l'amortissement constant.

2- Le porte feuille des titres de l'entreprise comprend :

Titres	Nature	Nombre	Valeur à l'achat-Dh	Provision au 31/12/09	Ventes au cours de 2010	Prix de vente Dh	Cours au 31/12/2010
-FADEX	Titres de participation (actions)	450	315	2250	200	350	330
-AXA	Titres de placement (actions)	12	150	60	10	160	160

NB : aucune opération de cession n'a été enregistrée

3- La situation des créances :

Noms	Créances TTC-Dh	Provisions au 31/12/2009-Dh	Règlements courant 2010-Dh	Observations
Anciennes créances				
- Touzani	4 500	1 875	1 800	Règlement pour solde.
- Raihani	14 040	2 340	5 400	Porter la provision à 30% du solde.
- Bachiri	6 840	4 560	3 600	On espère récupérer 60% du solde.
Nouvelles créances				
- Chami	10 440	-	-	On estime perdre 30%.
- Naciri	28 800	-	-	Insolvable. -

NB : Seules les opérations de recouvrement ont été enregistrées au journal de l'entreprise.

4- L'inventaire extra-comptable au 31/12/10, nous a permis de recenser les éléments suivants :

- Par suite du licenciement d'un salarié, ce dernier a introduit une requête devant le tribunal. Il réclame 30 000 Dh d'indemnités. On estime selon les dires de l'avocat que le salarié obtiendra satisfaction pour 60% de sa demande.
- La prime d'assurance sur le matériel de transport a été réglée pour une année complète le 01/07 à raison de 4800 Dh.
- Un emprunt de 70 000 Dh a été contracté le 30/06/10 remboursable sur 5 ans par des versements constants. le 1er versement aura lieu le 01/07/2011. Les intérêts courus sont calculés au taux de 12% l'an.
- Il reste à accorder 560 Dh HT de ristournes sur les ventes de marchandises, l'avoir correspondant n'a pas été établi.
- Des fournitures de bureau (non stockées) de 950 Dh n'ont pas été utilisées durant l'exercice.
- Les stocks au 31/12/10 sont : Matières premières 190 000dh ; Produits finis 260 000 dh.
- Les stocks au 01/01/10 sont : Matières premières 220 000dh ; produits finis 195 000 dh ;

NB : Tous les calculs justificatifs doivent figurer sur la copie.

Travail à faire :

1. Enregistrer au journal les écritures de régularisation et les dotations de l'exercice 2010. (12 pts)
2. Présenter le tableau des titres et enregistrer les opérations nécessaires au journal. (6 pts)
3. Présenter le tableau des créances et enregistrer les opérations nécessaires au journal. (10 pts)
4. Comptabiliser les écritures de régularisation des charges et des produits au 31/12/2010. (12 pts)

Dossier 6 : (10 points)

M. « HILAL » salarié au sein de la société ; marié et père de 6 enfants vous demande de vérifier l'IR retenu sur son salaire et les cotisations qui sont opérées au titre du mois de décembre 2010 suivant les informations suivantes :

- Rémunération de base : 4500Dh
- Logement (avantage en espèces) : 1200Dh
- Prime de rendement : 1500Dh
- Frais de déplacement justifiés : 750 Dh
- Ancienneté : 11 ans

Il cotise à la CIMR au taux de : 6%

Il cotise à la CNSS et AMO Taux en vigueur

Un acompte de 1 500Dh lui a été versée le 15/12.

Travail à faire :

- 1- Présenter la formule de calcul de l'IR sur salaire. (5 points)
 - 2- Sachant que l'IR dû par HILAL est de 314.46 Dh, Présenter son bulletin de paie (2points)
 - 3- Comptabiliser le bulletin de paie de M. HILAL (3 points)
- NB : la base de calcul des cotisations complémentaires est le SBI**

OFPPT
www.ofppt.info